



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 15-1 - SECURITE PUBLIQUE -
EXTENSION DU SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

31/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, **23 DEC. 2020**

Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - **5 JAN. 2021**

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Depuis 1996, la Commune a déployé, sur son territoire, un système de vidéoprotection qui compte, à ce jour, **204** caméras opérationnelles.

Ce système de caméras, par la localisation de ses équipements et par ses caractéristiques techniques fait partie des outils qui concourent, avec les services de sécurité et leurs personnels présents sur le territoire, à l'accomplissement des missions de sécurisation.

Il participe, conformément aux dispositions du titre V du Code de la Sécurité Intérieure et ses articles L251-1 et suivants, au quotidien notamment à :

- La lutte contre l'insécurité sur la voie publique par la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ainsi que la prévention, dans des zones particulièrement exposées à ces infractions ;
- La sécurisation des accès aux parcs de stationnement et aux zones piétonnes ;
- La surveillance des transports et la régulation du trafic routier, tant sur les routes communales que départementales ;
- La constatation des infractions aux règles de la circulation ;
- La prévention des risques technologiques et naturels notamment pour les risques inondation, tempête et coups de mer ;
- Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie ;
- La prévention des actes de terrorisme ;
- La prévention des trafics de stupéfiants ;
- La protection des édifices, bâtiments ou édifices publics et de leurs abords tels que les bâtiments scolaires et autres équipements publics et à la sécurisation des espaces publics sensibles accueillant les manifestations communales notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Vigipirate ».

Ces équipements participent aussi à lutter contre les incivilités et sont une aide, dans le cadre de la procédure de réquisition des images par un officier de police judiciaire, à la résolution d'affaires judiciaires.

A titre d'information et dans le contexte actuel lié à l'épidémie du COVID 19, à la mi-novembre 2020, 452 réquisitions ont été adressées au responsable de la salle de vidéoprotection contre 495 en novembre 2019 pour un taux de réponses positives d'environ 41 %.

Bien évidemment, le déploiement de ces équipements s'inscrit dans le cadre de dispositions réglementaires garantissant le respect des libertés individuelles et la protection de la vie privée.

A ce titre, les opérations de surveillance de la voie publique réalisées par les opérateurs de vidéoprotection (policiers municipaux), respectent ces principes grâce aux paramétrages techniques de masquages des espaces privatifs prévus dans le système. Ainsi, les parties privatives : les espaces intérieurs des immeubles, des habitations ou commerces.... ainsi que leurs entrées ne peuvent être visualisés. Au surplus, le public circulant sur l'espace public est informé de manière claire et permanente, par l'apposition de panneaux d'informations, de l'existence du système de vidéoprotection et de ses modalités de fonctionnement.

Par ailleurs, comme il a déjà été indiqué, la mise en service et l'usage de ce type de dispositif est

subordonnée à la délivrance d'une autorisation du représentant de l'Etat dans le département.

C'est dans le cadre ci-dessus rappelé, qu'il est aujourd'hui proposé d'apporter les modifications suivantes au système actuel de vidéoprotection afin d'en étendre et d'en améliorer l'utilisation.

1) Optimisation « technique » du système de vidéoprotection

Depuis sa création, le système de vidéoprotection a connu de nombreuses évolutions technologiques notamment lors du passage de la technologie analogique à la technologie numérique. Cette évolution a permis d'améliorer le rendu, la qualité et la précision des images produites qui sont devenues plus facilement exploitables.

Cette évolution se poursuit avec l'utilisation et le déploiement de nouveau modèle de dispositif de vidéoprotection (PTZ AXIS Q 6000 E MK II) qui permettent de disposer au sein d'un même équipement de deux types de dispositifs ayant leur propre adresse IP numérique :

- Le premier est une caméra « dôme » rotative permettant à l'opérateur d'opérer une visualisation à 360° du secteur vidéoprotégé,
- Le second, qui complète le dispositif mobile ci-dessus et permet ainsi à l'opérateur, de visualiser en image fixe, les 4 angles (Nord – Sud – Est et Ouest) du champ vidéoprotégé.

Cette complémentarité des deux types de dispositifs permet, ainsi, sur des intersections de voies par exemple, d'améliorer la visualisation sur l'ensemble du secteur. Bien évidemment, ce type de dispositif se prête tout particulièrement à la surveillance des carrefours routiers, croisements ou intersections de voies.

Cette évolution technique a, d'ores et déjà, été mise en œuvre lors de remplacement de certaines caméras cassées ou défectueuses ou lors de la mise en œuvre de nouveaux équipements de vidéoprotection autorisés.

Bien évidemment, dans l'attente de la mise à jour des autorisations d'exploitation, ces équipements ont été paramétrés pour être conformes à l'autorisation détenue. Toutefois, afin d'être rendue pleinement opérationnelle, il convient de compléter notre demande d'autorisation obtenue par arrêté préfectoral n°20190749 du 8 novembre 2019 afin de les mettre en fonctionnement.

Les dispositifs concernés sont localisés sur les secteurs suivants :

- Le carrefour situé : avenue Robert Soleau, l'avenue Thiers et avenue des Diabes Bleus,
- Le carrefour situé : avenue Baudoin et avenue Gallice (« Carrefour de la Joie »),
- Le chemin de St Claude (au droit du parking Maison des Associations),
- Le parking des Nations face au n° 52 boulevard Raymond Poincaré,
- Le N° 116 boulevard Raymond Poincaré,
- L'intersection de voies entre le boulevard Wilson et l'avenue des Dames Blanches,
- Le square Vilmorin au droit de l'avenue Vilmorin,
- Les Eucalyptus (Entrée Parc Exflora),
- Le Parking salle (3A) AzurArena Antibes 1.

2) Extension du réseau dans le cadre d'opérations de travaux d'aménagement

Parallèlement, dans le cadre d'opérations de travaux d'aménagements sur des espaces ouverts au public ou sur des infrastructures de stationnement public, les sites ont été prééquipés avec des dispositifs de vidéoprotection et il convient, afin de pouvoir les mettre en service, de solliciter les autorisations nécessaires.

- Les espaces concernés sont les suivants :

- Le parking des tennis (avenue J. Grec / parking situés au droit des Tennis Jules Grec) (3 dispositifs soit 4 caméras),

- Le parc Exflora (avenue Cannes / avenue de la Liberté / Entrée du parc Exflora – l'esplanade, ses abords et son parking) (1 caméra),

- Le parc Exflora (Entrée du parc et abords coté accès zone piétonne – caméra borne) (1 caméra),

- La Salle AzurAréna Antibes et les parkings attenants (4 dispositifs soit 5 caméras),

- Le boulevard Wilson (boulevard Wilson / avenue Guy de Maupassant / avenue Edouard Baudoin) (1 dispositif soit 2 caméras),

- Le boulevard Wilson (boulevard Wilson / avenue Guy de Maupassant / avenue Dautherville) (1 caméra),

- Le boulevard Dugommier (avenue Aristide Briand / place de Gaulle / boulevard Gustave Chancel (1 dispositif soit 2 caméras) Ces équipements, financés sur l'exercice budgétaire 2020 sont en en cours d'installation et permettraient, sur ce secteur, de surveiller tout à la fois, la circulation, le stationnement, le trafic routier, les espaces publics, la gare routière et les arrêts de bus présents à proximité de la place de Gaulle,

- Le boulevard Baudoin (Pinède boulevard Baudoin) (1 caméra). Cet équipement permettrait, sur ce secteur, de surveiller tout à la fois, la circulation, le stationnement et le trafic routier.

L'ensemble de ces propositions d'emplacements a reçu, un avis favorable de Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Antibes Vallauris le 23 octobre 2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme MURATORE)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter et à déposer auprès des services de la Préfecture le ou les dossiers de demandes d'autorisations complémentaires correspondants afin d'y ajouter, sur des emplacements déjà autorisés, les équipements suivants :

1) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :

Avenue Robert Soleau à l'intersection avec l'avenue Thiers et l'Avenue des Diables Bleus

Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

2) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :

Avenue Baudoin à l'intersection avec l'avenue Gallice (carrefour de la Joie)

Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

3) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Chemin de St Claude (parking Maison des Associations)
Nombre de camera de vidéoprotection : 1

4) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Parking des Nations face au n° 52 boulevard Raymond Poincaré
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

5) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
N° 116 boulevard Raymond Poincaré
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

6) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Intersection boulevard Wilson et avenue des Dames Blanches
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

7) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Square Vilmorin au droit de l'avenue Vilmorin
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

8) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Les Eucalyptus (Entrée Parc Exflora réaménagée)
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

9) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Parking salle (3A) AzurArena Antibes 1
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter et à déposer auprès des services de la Préfecture le ou les dossiers de demande d'autorisation correspondant pour l'installation des équipements de vidéoprotection permettant ainsi d'étendre le système de vidéoprotection aux parkings publics, qui doivent par principe être vidéoprotégés et aux nouveaux espaces récemment aménagés. Cette extension concerne notamment les équipements suivants :

1) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Parking des tennis (avenue J. Grec / parking /face aux Tennis Jules Grec)
Nombre : (3 dispositifs soit 4 caméras),

2) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Exflora (avenue Cannes / avenue de la Liberté Parc Exflora et abords – esplanade / parking)
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

3) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Parc Exflora (Entrée du parc et abords / accès zone piétonne)
Nombre de caméra de vidéoprotection : 1

4) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Salle AzurAréna Antibes et parkings
Nombre: (4 dispositifs soit 5 caméras),

5) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Boulevard Wilson (boulevard Wilson / avenue Guy de Maupassant / avenue Edouard Baudoin)
Nombre : (1 dispositif soit 2 caméras),

6) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Boulevard Wilson (boulevard Wilson / avenue Guy de Maupassant / avenue Dautheville)
Nombre de caméra de vidéoprotection : (1 caméra)

7) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Boulevard Dugommier (Av. A Briand / Place de Gaulle / Bd G Chancel)
Nombre de dispositif de vidéoprotection : (1 dispositif soit 2 caméras)

8) Place – voie(s)– Espace(s) public(s) concerné(s) :
Boulevard Baudoin (Pinède Bd Baudoin)
Nombre de caméra de vidéoprotection : (1 caméra)

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-1 - SECURITE PUBLIQUE - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740966 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740966-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale